



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 janvier 2025
Français
Original : anglais

Vingtième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace

I. Introduction

1. Par l'adoption de sa résolution [2253 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a exprimé sa détermination à faire front à la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant¹ (EIL, ci-après dénommé « Daech »)² et les personnes et groupes qui y sont associés, et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport stratégique initial sur cette menace et de le tenir ensuite régulièrement informé tous les quatre mois. Dans sa résolution [2734 \(2024\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer de lui présenter, tous les six mois, des rapports stratégiques qui montrent et traduisent la gravité de la menace que constitue Daech pour la paix et la sécurité internationales, et présentent l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à lutter contre cette menace, en particulier la portée de cette action. Il a en outre demandé que le plus récent rapport semestriel de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, figure en annexe au présent rapport.

2. Le présent rapport est le vingtième en la matière³. Il a été préparé par le Bureau de lutte contre le terrorisme, avec la contribution de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et en étroite collaboration avec l'Équipe de surveillance et d'autres entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.

3. Au cours de la période considérée, la menace que Daech a fait peser sur la paix et la sécurité internationales n'a pas diminué. Daech a poursuivi ses activités à un rythme moins soutenu en Iraq. En République arabe syrienne, il y avait un risque que le groupe exploite les vides sécuritaires après la chute du gouvernement syrien de Bashar al-Assad le 8 décembre. Daech et ses affiliés ont continué de se concentrer de

¹ Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

² Conformément à la résolution [75/291](#) de l'Assemblée générale.

³ Voir [S/2016/92](#), [S/2016/501](#), [S/2016/830](#), [S/2017/97](#), [S/2017/467](#), [S/2018/80](#), [S/2018/770](#), [S/2019/103](#), [S/2019/612](#), [S/2020/95](#), [S/2020/774](#), [S/2021/98](#), [S/2021/682](#), [S/2022/63](#), [S/2022/576](#), [S/2023/76](#), [S/2023/568](#), [S/2024/117](#) et [S/2024/583](#).



plus en plus sur les activités en Afrique en vue d'y étendre leur contrôle territorial. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) (QDe.161) a continué de poser la principale menace terroriste en Afghanistan, dans la région et au-delà. L'ONU a continué d'aider les États Membres à parer à la menace que représente Daech, notamment dans le cadre de leurs efforts de mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

II. Évaluation de la menace

A. Aperçu et évolution de la menace⁴

4. Aidés par des structures organisationnelles moins centralisées⁵, Daech et ses affiliés ont conservé leur résilience et leur capacité d'adaptation face à la pression antiterroriste. Les messages de propagande étaient toujours nombreux, diffusés en de multiples langues et visaient souvent à exploiter les facteurs de propagation du terrorisme au Moyen-Orient et ailleurs pour séduire de nouvelles recrues et attirer des ressources supplémentaires. Daech aurait continué d'avoir accès à des réserves de trésorerie considérables, d'un montant estimé à 10 millions de dollars environ rien qu'en Iraq et en République arabe syrienne. Alors que certains affiliés disposeraient d'environ 2 millions de dollars de réserves, la structure centrale de Daech leur aurait donné pour instruction d'apprendre à compter sur leurs propres sources de revenus.

5. Les avis ont continué de diverger quant à l'identité du chef de Daech, Abu Hafs al-Hashimi al-Qurashi. Certains États Membres étaient de plus en plus convaincus qu'al-Qurashi était Abdul Qadir Mumin (somalien) (non inscrit sur la Liste), le chef du groupe affilié à l'EIIL en Somalie. Abdallah Makki Muslih al-Rafi'i (alias Abu Khadija) (non inscrit sur la Liste) est resté à la tête des « bureaux » Ard el-Moubaraka et Bilad el-Rafidein, qui couvrent l'Iraq, la République arabe syrienne, la Türkiye et le Levant dans son ensemble⁶. En Afrique, seuls deux « bureaux » étaient actifs : le « bureau » Fourqan de Daech, opérant dans le bassin du lac Tchad, et le « bureau » Karrar, en Afrique de l'Est, qui a continué d'être un centre financier essentiel de Daech. Le « bureau » Siddiq en Afghanistan a pris en charge la supervision du Caucase, en plus des responsabilités qu'il assumait déjà en Asie⁷. Des États Membres ont noté un transfert de fonctions de la « direction générale des provinces » au « comité plénipotentiaire » de Daech chargé du contrôle administratif des affaires du groupe. Si cela est confirmé, le transfert de fonctions et la sélection d'un chef opérant en dehors de l'Iraq et de la République arabe syrienne pourraient vouloir dire qu'un tournant est délibérément effectué vers une structure opérationnelle plus décentralisée.

6. Après la chute du gouvernement syrien de Bashar al-Assad le 8 décembre, la possibilité que des stocks d'armes de pointe, y compris des systèmes de drones, ne soient plus sécurisés et tombent aux mains de terroristes a suscité des inquiétudes. La Badiyé syrienne a continué de servir de centre pour la planification des opérations

⁴ De plus amples informations concernant la menace que Daech et les personnes, groupes, entreprises et entités qui lui sont associés font peser sur la paix et la sécurité internationales sont données dans le trente-cinquième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution 2734 (2024) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées (S/2025/71).

⁵ Voir S/2023/568.

⁶ Voir S/2024/117.

⁷ Voir S/2022/576.

extérieures de Daech et d'être une région d'une importance cruciale pour les activités de l'entité.

7. En Iraq, les opérations antiterroristes menées par le Gouvernement ont entraîné la mort de près de la moitié des hauts responsables de Daech dans le pays. En août, le prétendu « gouverneur » adjoint (wali) de Daech en Iraq et 13 autres agents ont été tués. Il restait à savoir si Daech en Iraq pouvait recruter de nouveaux combattants et reconstituer ses ressources face à une telle pression. Le 27 septembre, l'Iraq et les États-Unis d'Amérique ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont annoncé que la mission militaire de la coalition internationale contre Daech se conclurait avant la fin du mois de septembre 2025 et que des partenariats de sécurité bilatéraux seraient progressivement noués pour soutenir les forces iraqiennes.

8. Malgré les efforts déployés par les Taliban en Afghanistan et par des États de la région, l'EIIL-K représenterait la principale menace terroriste extrarégionale. L'assassinat du Ministre de facto des réfugiés et du rapatriement, Khalil Ahmed Haqqani, le 11 décembre 2024, lors d'un attentat-suicide revendiqué par l'EIIL-K, a été le plus remarqué parmi les pertes subies au sein des autorités de facto depuis que les Taliban ont pris le pouvoir. Par cette attaque, l'EIIL-K a peut-être délibérément tenté d'amoindrir la capacité des Taliban d'assurer la sécurité. Outre des attentats en Afghanistan, les partisans de l'EIIL-K ont également préparé des attentats en Europe. En juillet, les services de sécurité français ont arrêté une personne âgée de 18 ans qui projetait de commettre un attentat à un match de football organisé lors des Jeux olympiques à Saint-Étienne et était en rapport avec un membre tchétchène de l'EIIL opérant dans la Badiyé syrienne. L'EIIL-K cherchait activement à recruter des personnes dans des États d'Asie centrale. De petits nombres de combattants terroristes étrangers auraient continué de se rendre en Afghanistan.

9. La tendance de Daech à se concentrer davantage sur diverses régions en Afrique s'est maintenue. La « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) (QDe.162) est restée un des groupes affiliés à Daech les plus actifs sur le plan opérationnel. L'État islamique du Grand Sahara (EIGS) (QDe.163) a multiplié les attentats et n'a cessé d'étendre les zones sous son contrôle. Les opérations de lutte antiterroriste menées par des États Membres ainsi que les activités de Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (QDe.159), un groupe affilié à Al-Qaida, dans des zones frontalières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont amené l'EIGS à s'étendre davantage vers l'est. Dans le nord-ouest du Nigéria, des membres d'un groupe connu localement sous le nom de « Lakurawa », qui, d'après des États Membres, serait affilié à l'EIGS ont rétabli le groupe en septembre. Les Lakurawa comptaient plus de 200 combattants qui viendraient du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Ils représentaient une nouvelle menace liée à l'EIGS dans la région.

10. En Afrique de l'Est, près de la moitié des effectifs de Daech en Somalie seraient des combattants terroristes étrangers venus de divers pays. Des campagnes de recrutement ont ciblé des États de la région, des États d'Afrique du Nord et le Yémen. D'après les informations communiquées par des États Membres, Daech en Somalie avait recentré les efforts en vue d'assurer une viabilité financière et des revenus ont été alloués au renforcement de la capacité opérationnelle. Les capacités opérationnelles de Daech en Somalie auraient évolué et été marquées par des progrès en matière d'armement et de technologie. En ce qui concerne l'Afrique centrale et l'Afrique australe, des États Membres ont estimé que les Forces démocratiques alliées (CDe.001) en République démocratique du Congo avaient conservé leur résilience malgré les succès de l'opération Shujaa menée par les forces congolaises et ougandaises. Au Mozambique, Ahl al-Sunna wal-Jama'a (non inscrit sur la Liste) a continué de maintenir une présence le long du littoral dans la province de Cabo Delgado.

11. L'Organisation des Nations Unies a continué de constater les graves répercussions des activités de Daech dans de nombreuses zones de conflit, y compris dans certaines régions d'Afrique. Au Sahel, des groupes affiliés à Daech ont mené des attaques, notamment contre des écoles au Burkina Faso, au Mali et au Niger ; des enfants ont été tués et une aide humanitaire n'a pas été accordée. Ces groupes ont continué d'étendre leurs opérations dans des pays côtiers, en particulier au Bénin et au Togo, et le Ghana pourrait être touché. Au Burkina Faso, l'EIGS et Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin ont intensifié les attaques en septembre, ce qui a contribué à la fermeture d'environ 30 % des établissements de santé ou réduit les activités de ces établissements au minimum, privant 4 millions de personnes environ d'accès aux soins de santé. Au Mali, des civils ont été tués et des personnes ont été déplacées du fait de l'utilisation de systèmes de drones par des groupes affiliés à Daech contre des civils.

12. Des États Membres ont continué de noter l'accès généralisé à la technologie de pointe, par exemple à l'impression tridimensionnelle de composantes d'armes, y compris des composantes de systèmes de drones, ainsi que l'application à titre expérimental de l'intelligence artificielle. L'utilisation de l'intelligence artificielle par des groupes terroristes pourrait présenter un risque particulier en ce qui concerne le recrutement et la radicalisation de jeunes, notamment en favorisant une propagande plus ciblée et adaptée. Plusieurs États Membres ont constaté que l'âge moyen des personnes radicalisées semblait diminuer.

B. Situation des membres présumés de Daech et de leurs proches dans les zones de conflit

13. L'Organisation a continué de surveiller les camps, les centres de détention et d'autres installations dans le nord-est de la République arabe syrienne, où des personnes ayant des liens présumés ou des liens familiaux avec Daech sont toujours détenues. Selon des estimations, 42 500 personnes, dont plus de 17 700 ressortissants irakiens, environ 16 200 ressortissants syriens et 8 600 ressortissants étrangers, seraient restées piégées dans le camp de Hol et le camp Roj, ainsi que dans des centres de détention et d'autres installations, notamment des centres de « réadaptation ». La population de ces camps, qui compte 60 % d'enfants, n'a guère diminué depuis la date d'établissement du rapport précédent ; elle atteignait alors 44 000 personnes d'après les estimations.

14. Les personnes détenues dans les camps et autres installations n'ont pas pu quitter les lieux ou contester la légalité de leur détention ou de leur placement. Dans les centres de détention, les hommes et les garçons seraient détenus (au secret pour certains) dans des cellules surpeuplées, et n'auraient pas accès à une alimentation et à des soins de santé suffisants. À quelques exceptions près, les acteurs humanitaires n'étaient pas autorisés à entrer en contact avec les enfants retenus dans les prisons, les centres de détention et autres installations dans le nord-est de la République arabe syrienne. Des États Membres restaient préoccupés par le sort de ces personnes, d'autant plus que les lieux de détention étaient moins bien sécurisés depuis la chute du gouvernement syrien le 8 décembre. En Iraq, de nombreux enfants ont été déclarés coupables d'infractions terroristes et condamné à une peine de prison maximale de 15 ans.

15. Les conditions de vie restaient désastreuses dans le camp de Hol et dans le camp Roj, la surpopulation étant particulièrement forte dans le camp de Hol, les services limités et les abris inadéquats. Les enfants n'ont pas accès à l'école depuis de nombreuses années. Les personnes détenues sont restées exposées à l'insécurité et à

la violence, notamment à la violence fondée sur le genre et à l'exploitation sexuelle, et il a été fait état d'attaques visant des travailleurs humanitaires.

III. Bilan des mesures prises face à l'évolution de la menace

16. L'ONU a continué de donner des avis aux États Membres et de les aider dans leurs efforts pour contrer la menace posée par Daech, notamment pour renforcer la sécurité des frontières, aux fins de la réadaptation et de la réintégration des personnes de retour dans leur pays, et pour aider les victimes du terrorisme. De nouvelles initiatives étaient axées sur les régions faisant face à une instabilité croissante. Au Sahel, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont lancé de nouveaux projets visant à prévenir l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et à favoriser la réadaptation et la réintégration des adultes et des adolescents.

17. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a effectué des visites au nom du Comité en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Mauritanie, en République-Unie de Tanzanie et au Turkménistan afin d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et de résolutions connexes adoptées par la suite. En Afrique, ces évaluations ont permis d'analyser la menace terroriste croissante au Sahel et ses répercussions sur la stabilité régionale. La Direction exécutive a observé des progrès dans les réformes concernant les grandes orientations et les institutions entreprises en Côte d'Ivoire et au Ghana. Ces progrès s'appuyaient sur les recommandations formulées à l'issue des visites que le Comité avait effectuées en 2018 et en 2019, notamment pour ce qui est de renforcer des approches associant l'ensemble des pouvoirs publics en vue de lutter contre le terrorisme et de s'attaquer aux conditions conduisant au terrorisme.

18. Le 3 décembre, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a organisé une réunion technique pour marquer le dixième anniversaire de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, afin de faire comprendre que les approches globales sont nécessaires pour contrer la menace que représentent les combattants terroristes étrangers. À cette réunion, des représentantes et représentants d'entités des Nations Unies, d'États Membres, d'organisations internationales et régionales, de la société civile et du monde universitaire ont souligné qu'il fallait accroître l'efficacité des politiques, conformément au droit international, et mis l'accent sur les effets de la coopération internationale, tout en relevant les lacunes en matière de mise en œuvre afin d'orienter les futurs efforts des États Membres et des entités des Nations Unies.

A. Situation des membres présumés de Daech et des membres de leurs familles dans les zones de conflit

1. Mesures de rapatriement

19. Le rythme des rapatriements a considérablement faibli au cours de la période considérée. D'après les informations disponibles, seuls cinq États Membres avaient rapatrié plus de 760 personnes au total d'Iraq et de République arabe syrienne. Le Gouvernement iraquien, notamment, a rapatrié environ 400 enfants iraqiens du nord-est de la République arabe syrienne vers un centre de réadaptation en Iraq.

20. L'UNICEF, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres entités des Nations Unies ont continué de s'employer à lever les obstacles au rapatriement, y compris l'absence de documents d'état civil et de documents d'identité. Ils ont notamment facilité la mise en œuvre de programmes visant à

favoriser la réintégration au niveau local, à prévenir la discrimination et la stigmatisation et à faciliter l'accès aux services sociaux de base. L'OIM a fourni une aide juridique à plus de 1 800 personnes dans les camps et autres installations et zones de retour, en particulier dans la province d'Anbar en Iraq.

21. Compte tenu des besoins recensés au titre du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq, le Dispositif mondial Union européenne-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes, géré par le Bureau de lutte contre le terrorisme, a continué de soutenir l'Iraq entre juillet et décembre en proposant des services consultatifs, des formations et du matériel informatique pour faciliter l'enregistrement des personnes demandant un rapatriement volontaire du camp de Hol et le contrôle des informations les concernant.

2. Poursuites et enquêtes

22. Au cours de la période considérée, l'ONU a continué de suivre de près les poursuites engagées par les États Membres pour des infractions de terrorisme et d'aider les États Membres à élaborer une législation antiterroriste. En juin, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a fait part de préoccupations concernant les lois antiterroristes en Iraq, soulignant que les exécutions de prisonniers, y compris ceux accusés d'infractions liées au terrorisme, étaient souvent fondées sur des aveux obtenus sous la torture et sur des dispositions juridiques ambiguës. Il a demandé au Gouvernement iraquien de mettre fin aux exécutions et de veiller à ce que de nouveaux procès, équitables, aient lieu pour les personnes condamnées à mort, conformément aux normes internationales relatives aux droits humains. L'ONU a observé que l'Iraq continuait d'exécuter des prisonniers déclarés coupables et condamnés en application des lois antiterroristes iraqiennes. Elle a enregistré 10 exécutions en juillet et 21, dont celle d'une femme, en septembre.

23. Le mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) a pris fin en septembre. Pendant toute la durée de son mandat, l'UNITAD a produit 19 rapports d'évaluation et rapports analytiques concernant de possibles crimes contre l'humanité, crimes de guerre et actes de génocide commis par Daech, et contribué ainsi à ce que des millions d'éléments d'information qui pourraient être utilisés comme éléments de preuve dans le cadre de futures procédures pénales soient recueillis et archivés. Au moins 18 dossiers pour lesquels l'UNITAD a fourni un appui ont abouti à des mises en accusation puis à 15 déclarations de culpabilité.

24. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont suivi les procès de six personnes détenues en Iraq, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour promouvoir les droits relatifs à un procès équitable dans les affaires pénales et les affaires de terrorisme. Les détenus, tous des hommes adultes, auraient participé à des crimes perpétrés par Daech. Trois d'entre eux ont été transférés de centres de détention situés dans le nord-est de la République arabe syrienne vers l'Iraq.

25. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, en coopération avec le Bureau de la Conseillère principale pour la sécurité en Iraq, a proposé aux enquêteurs de quatre entités iraqiennes de lutte antiterroriste une formation sur les pratiques respectueuses des droits humains, en mettant l'accent sur l'interdiction de la torture et l'emploi légitime de la force. Il a également partagé avec la Haute Commission des droits humains des orientations sur les nouvelles dispositions du droit international des droits humains applicables à la lutte antiterroriste, ce qui lui a permis d'améliorer la formation des forces de sécurité. En décembre 2024, le Bureau de lutte contre le

terrorisme a organisé un atelier sur l'intégration des normes juridiques et des bonnes pratiques internationales dans les processus de sélection et d'évaluation initiale des organismes publics jouant un rôle dans le rapatriement des personnes du camp de Hol.

26. En Ouganda, le Dispositif mondial Union Européenne-Organisation des Nations Unies pour la lutte contre les menaces terroristes a continué d'encadrer et de soutenir la mise en place d'une formation nationale conjointe pour la Force de police de l'Ouganda et le Bureau de la Procureure générale afin de renforcer la coordination nationale des enquêtes et poursuites relatives aux affaires de terrorisme. Au Malawi, le Dispositif a, en collaboration avec l'ONUSUDC et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, fourni des conseils techniques à la Commission du droit du pays sur les infractions proprement dites et sur la procédure pénale concernant les affaires de terrorisme, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, aux conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme, au droit international des droits humains, au droit international humanitaire et au droit international des réfugiés. Il a également mené à bonne fin une étude visant à aider la Commission du droit à envisager des moyens de renforcer la coordination entre les organismes nationaux dans la lutte contre le terrorisme en tenant compte des pratiques d'autres États Membres d'Afrique.

3. Réadaptation et réintégration

27. L'ONU a continué de fournir une aide aux États Membres en ce qui concerne la réadaptation et la réintégration de personnes associées à des groupes terroristes. Au Mozambique, l'ONUSUDC a aidé les autorités à élaborer des programmes de réadaptation et de réintégration adaptés dans les prisons. L'ONUSUDC a organisé une visite de haut niveau de représentantes et représentants des Maldives aux Pays-Bas et dans des institutions de l'Union européenne afin d'échanger des connaissances et des bonnes pratiques et de faire connaître les dernières tendances et problèmes observés en matière de prévention du terrorisme et de lutte antiterroriste, y compris le rapatriement des combattants terroristes étrangers et de leurs familles. En Malaisie, l'ONUSUDC a aidé 30 fonctionnaires de l'administration pénitentiaire à prévenir l'extrémisme violent conduisant au terrorisme dans les prisons par un échange de connaissances sur les normes internationales, les bonnes pratiques et les problèmes liés aux efforts de réadaptation et de réintégration.

28. En Asie centrale, le Bureau de lutte contre le terrorisme a, en coopération avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), organisé la première réunion, tenue en juillet, des groupes de travail du Conseil régional d'experts pour l'Asie centrale sur la réadaptation et la réintégration des personnes de retour de zones de conflit, dont la mission est d'accroître la participation de l'ensemble de la société dans différents domaines thématiques liés aux stratégies de poursuites, réadaptation et réintégration. En novembre, le Bureau de lutte contre le terrorisme a, en coordination avec le Centre régional et l'OSCE, facilité l'organisation de la deuxième réunion du Conseil régional d'experts qui était axée tout particulièrement sur les pratiques menées par la société civile en matière de réadaptation et de réintégration dans les États d'Asie centrale. En décembre, face aux tendances actuelles et nouvelles concernant la coopération régionale et internationale et pour déterminer dans quels domaines il faudrait renforcer l'assistance technique, le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Centre régional et le Gouvernement ouzbek ont tenu une réunion d'information de haut niveau à New York consacrée au Conseil régional d'experts pour l'Asie centrale.

29. Dans le bassin du lac Tchad, l'UNICEF a apporté une aide à des enfants touchés, notamment une prise en charge par d'autres membres de la famille, la réunification, la santé mentale et le soutien psychosocial, ainsi qu'un appui à une meilleure

réintégration dans les populations locales. Au Niger, le Fonds a fourni des services de réintégration socioéconomique au niveau local, ce qui a permis l'ouverture de centres de formation professionnelle gérés par le Gouvernement afin d'accroître les possibilités de réintégration économique offertes aux adolescents. Il a continué d'appuyer les efforts faits par le Niger, le Nigéria et le Tchad pour mettre en œuvre des protocoles de transfert afin que les forces de sécurité remettent rapidement les enfants présumés associés à des groupes armés aux acteurs civils de la protection de l'enfance.

B. Coopération internationale et régionale

30. Promouvoir la coopération multilatérale, y compris avec les organisations internationales et régionales, pour prévenir et contrer le terrorisme et l'extrémisme violent qui y conduit reste une priorité pour l'ONU. Le Dispositif mondial UE-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes a apporté un soutien au renforcement des capacités aux pays suivants : Iraq, Kenya, Kirghizistan, Malawi, Ouganda, et Tadjikistan. Il a également aidé les Maldives et la Mauritanie, à leur demande et compte tenu des besoins d'assistance technique recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Cet appui était axé sur la détection, la prévention, la riposte et les enquêtes relatives aux menaces terroristes.

31. À la réunion ministérielle de la coalition internationale contre Daech, tenue à Washington en septembre, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a présenté des outils proposés par le système des Nations Unies pour renforcer la coopération multilatérale dans la lutte contre Daech et les groupes qui lui sont affiliés et a encouragé les États Membres à intensifier les efforts de l'Organisation en matière de lutte antiterroriste, en particulier en Afrique. Le Cabinet du Secrétaire général a participé à une manifestation parallèle lors de laquelle il a été demandé aux États Membres de rapatrier sans délai leurs nationaux qui se trouvaient dans le camp de Hol ou le camp Roj.

32. En novembre, une conférence de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et la mise en place de mécanismes souples de sécurisation des frontières a eu lieu à Koweït. Elle a été coorganisée par les Gouvernements koweïtien et tadjik et le Bureau de lutte contre le terrorisme dans le cadre du processus de Douchanbé sur la lutte contre le terrorisme et son financement. Le processus de Douchanbé y a été étendu, au-delà de l'Asie centrale, à des États membres de la Ligue des États arabes, des États d'Afrique et des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Les États Membres y ont également réaffirmé leur détermination à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, le Pacte pour l'avenir et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Par l'adoption de la Déclaration de Koweït sur la sécurité et la gestion des frontières, les Gouvernements ont mis en avant l'importance de la coopération multilatérale, l'adoption de mesures innovantes concernant la sécurité des frontières et l'intégration des droits humains dans des cadres de lutte antiterroriste et ont convenu de renforcer la coordination internationale et régionale pour lutter contre le terrorisme.

C. Coordination et cohérence dans toutes les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme

33. Le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, qui regroupe 46 entités depuis que le mandat de l'UNITAD a pris fin, a continué de permettre de coordonner l'action menée par le système des Nations Unies pour

prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent y conduisant en s'appuyant sur le principe de l'unité d'action des Nations Unies. La plateforme en ligne du Pacte mondial a continué de faciliter la coordination, la mobilisation et l'échange d'informations au bénéfice de plus de 1 050 coordonnatrices et coordonnateurs issus de 137 États Membres, de 14 organisations régionales et des 46 entités du Pacte ayant statut de membre et d'observateur.

D. Aide aux victimes de Daech

34. Les approches axées sur les personnes survivantes sont restées au cœur des efforts déployés par l'ONU pour aider les victimes et les personnes ayant survécu aux violences commises par Daech, y compris les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre. En août, l'ONU a marqué la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé une manifestation de haut niveau lors de laquelle il a été souligné qu'il importait de prendre en compte le rôle de défenseurs et d'éducateurs que jouent les victimes et les survivants, comme souligné dans la résolution [72/165](#) de l'Assemblée générale.

35. Les 8 et 9 octobre, le Bureau de lutte contre le terrorisme a, par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, coorganisé avec le Gouvernement espagnol la Conférence internationale sur les victimes du terrorisme sur le thème « L'éducation comme outil de prévention, de consolidation de la paix et de renforcement des moyens d'action des victimes du terrorisme ». Au total, 432 participantes et participants de 66 pays, dont 59 victimes et personnes rescapées, 62 membres de la société civile et 42 représentantes et représentants d'organisations internationales et régionales ont examiné les progrès accomplis pour ce qui est de faire porter la voix des victimes et des personnes rescapées, de favoriser la collaboration, de renforcer les réseaux et de garantir un soutien sous l'impulsion des gouvernements.

36. En novembre 2024, le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé le projet pilote de dispositions législatives types visant à répondre aux besoins des victimes du terrorisme et à protéger leurs droits (Model Legislative Provisions to Support the Needs and Protect the Rights of Victims of Terrorism) au Nigéria. Mis au point avec l'ONUDC et en collaboration avec le Gouvernement nigérian, ce projet fournit une assistance technique pour protéger et aider les victimes du terrorisme, en encourageant les États Membres à renforcer les mécanismes et à adopter de bonnes pratiques.

37. L'ONU, qui a facilité l'application de la loi relative au soutien aux rescapées yézidiennes en Iraq en 2021, a continué de travailler avec les autorités irakiennes pour aider les victimes : en octobre 2024, plus de 2 000 demandes en réparation, dont plus d'un millier concernaient des femmes et des filles ayant survécu à des violences sexuelles ou fondées sur le genre, avaient été approuvées.

E. Gestion des frontières et application de la loi

38. L'ONU a lancé plusieurs nouveaux projets avec les États Membres afin d'améliorer la gestion des frontières et les procédures d'application de la loi dans le cadre de la lutte antiterroriste. Au Tadjikistan, le Dispositif mondial UE-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes et le Programme mondial de lutte contre l'utilisation d'armes à des fins terroristes du Bureau de lutte contre le terrorisme se sont employés ensemble, en proposant des formations et en fournissant du matériel, à renforcer les capacités des forces frontalières et de l'Agence pour la sûreté et la sécurité chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de lutter contre la

contrebande illicite de matières nucléaires et radiologiques de part et d'autre de la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan.

39. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a, par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, continué d'étayer les capacités des États Membres pour ce qui est de lutter contre l'acquisition et l'utilisation d'armes par les terroristes, en formant plus de 160 fonctionnaires de 19 États Membres. En octobre, le Centre a livré du matériel de détection des radiations et formé 28 membres du personnel des services de sécurité des frontières du Tadjikistan sur des aspects techniques et opérationnels de la sécurité nucléaire. Le même mois, il a organisé une réunion d'information de haut niveau à l'intention des États Membres d'Afrique et d'Asie centrale en vue de faciliter l'application de la résolution [2370 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité sur la prévention de l'acquisition d'armes par les terroristes. L'accent a été mis sur les armes légères et de petit calibre, les engins explosifs improvisés et les systèmes de drone. En novembre, en collaboration avec l'ONUSD, le Centre a formé des fonctionnaires du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan à la collecte et à l'utilisation d'éléments de preuve particuliers dans les affaires liées au trafic d'armes légères et de petit calibre et au terrorisme, et a fourni du matériel pour accroître les capacités des laboratoires de criminalistique de ces pays afin de faciliter les enquêtes dans ce domaine. Au cours de la période considérée, le Centre a renforcé les capacités de 50 fonctionnaires travaillant dans les domaines de la lutte antiterroriste, du désarmement et de la non-prolifération en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et en Afrique du Nord, afin qu'ils puissent mettre au point leurs propres exercices de simulation et activités en vue de prévenir le terrorisme à l'arme de destruction massive. En décembre, il a formé 25 agents de sécurité irakiens afin qu'ils soient mieux à même de prévenir des attaques terroristes comportant des armes ou matières biologiques et de faire face à ce type d'actes de terrorisme.

40. Après des années de mobilisation et d'assistance technique de la part de l'ONUSD et de l'OSCE, en août 2024, l'Ouzbékistan a adopté une nouvelle loi qui facilite les demandes transfrontalières d'éléments de preuve tout en assurant le respect des droits individuels. L'adoption et l'application de cette loi ont été suivies de programmes de formation, notamment avec l'appui de l'OIM et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), ainsi que des orientations techniques publiées, entre autres, par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'International Association of Prosecutors et l'ONUSD.

41. Dans le cadre d'un projet, l'OIM a mis du matériel et des infrastructures à disposition du Gouvernement irakien afin d'améliorer la gestion des frontières à l'appui de la lutte antiterroriste. L'OIM a déployé des unités mobiles de surveillance des frontières à l'aide du Système d'analyse des données et des informations migratoires afin de renforcer la sécurité aux principaux points de passage et de permettre une meilleure surveillance le long des frontières à haut risque. Ces améliorations des systèmes de communication, des routes, des appareils à rayons X et des laboratoires d'expertise des documents dans les grands aéroports, associées à des initiatives de renforcement des capacités des fonctionnaires irakiens, ont contribué à améliorer la sécurité des frontières en Iraq et à lutter contre le terrorisme ainsi que contre la criminalité organisée, la contrebande et le trafic.

42. Le Programme mondial de lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables, mis en œuvre par le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, illustre les efforts faits pour assurer une unité d'action des Nations Unies concernant le lien entre sécurité et développement. Dans le cadre du Programme, une assistance technique a été fournie à des États Membres, notamment en Afrique de l'Ouest, ce qui a abouti à l'élaboration

de plans d'action nationaux sur la protection des cibles vulnérables pour le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie et le Sénégal. S'y sont ajoutées des activités de renforcement des capacités, appuyées par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et diverses entités des Nations Unies. Des initiatives sur la protection de sites religieux, menées conjointement avec l'Alliance des civilisations, et sur la sécurité du tourisme, menées conjointement avec l'UNICRI, ont également été élaborées dans le cadre du Programme. Le renforcement des capacités des États Membres à protéger efficacement les cibles vulnérables dans le cadre du Programme a contribué à développer et à préserver les actifs et activités économiques indispensables au développement durable, ce qui permet ensuite de s'attaquer aux conditions conduisant au terrorisme.

43. Le Programme a également produit un guide technique relatif à la protection des infrastructures énergétiques critiques, à la lumière de consultations avec le Groupe de travail sur les nouvelles menaces et la protection des infrastructures critiques du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme. Le Programme a élargi son Réseau mondial d'experts sur la protection des cibles vulnérables, en faisant participer les États Membres, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et les spécialistes des Nations Unies à des initiatives telles que des réunions d'information technique sur la sécurité urbaine, menées conjointement par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

44. Le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes a continué de renforcer les capacités des États Membres en matière de gestion des frontières et de détection des menaces. Le 19 juillet, le Programme et la Hongrie ont coorganisé une manifestation à Budapest pour célébrer le cinquième anniversaire de cette initiative phare de renforcement des capacités « Unis dans l'action », lancée en 2019 par le Secrétaire général, et les résultats concrets auxquels celle-ci a conduit. Au cours de la période considérée, en collaboration avec des partenaires, notamment avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, INTERPOL, l'OIM et l'ONUDC, le Programme a apporté un appui adapté aux besoins particuliers de 82 pays bénéficiaires. Des activités de renforcement des capacités visant à améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données sur les passagers conformément aux normes internationales et aux principes des droits humains ont notamment été menées. Dans le cadre des efforts régionaux, des ateliers et des visites d'étude ont été organisés pour des groupes de travail informels en Europe de l'Est, en Asie centrale, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Asie du Sud-Est.

45. En septembre, le Programme de lutte contre les déplacements des terroristes a organisé un atelier à Nairobi à l'intention des États Membres d'Afrique de l'Est qui a permis de renforcer la coopération et la coordination régionales sur l'échange de données sur les passagers entre les États Membres et a favorisé une mobilisation interrégionale facilitée par la mise en place d'un réseau mondial de groupes de travail informels. Au niveau des pays, des activités de formation ont été organisées au Malawi et en République démocratique du Congo, et des services d'information sur les passagers ont été mis en place au Botswana, en Géorgie, en Mongolie et en Norvège. Le Programme s'est également employé à faire mieux connaître et mieux comprendre les normes et pratiques recommandées concernant la confidentialité des données sur les passagers et la protection des données en conduisant, conformément aux normes et obligations internationales en matière de droits humains, des ateliers à l'intention de participants des pays suivants : Algérie, Géorgie, Jordanie, Liban, Libye et Maroc.

46. Au cours de la période considérée, le Programme mondial sur les cellules de fusion du Bureau de lutte contre le terrorisme a continué d'organiser des formations pour fournir un appui à des États Membres d'Afrique. Une formation sur les questions

déontologiques, la rédaction de données de renseignement et la gestion des cellules de fusion a été organisée à l'intention de 35 participantes et participants de 13 États Membres, afin d'améliorer les compétences concernant l'obtention d'informations, la communication des informations et la gestion des centres de fusion du renseignement, les droits humains et les questions de genre étant prises en compte. Une session de formation des formateurs de trois semaines a été organisée en collaboration avec la police des Nations Unies et 20 fonctionnaires de huit États Membres ont été ainsi habilités à dispenser une formation sur la lutte antiterroriste dans leur pays. La formation était axée sur des approches centrées sur les droits humains et la prise en compte des questions de genre, en vue d'intégrer des compétences techniques durables dans les institutions et de renforcer les pratiques antiterroristes respectueuses des droits.

F. Lutte contre le financement du terrorisme

47. L'ONU a noué de nouveaux partenariats pour renforcer son appui à l'action que les États Membres mènent pour lutter contre le financement du terrorisme. En septembre, le Bureau de lutte contre le terrorisme a, en collaboration avec le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et le service fédéral de surveillance financière de la Fédération de Russie (Rosfinmonitoring), et avec la contribution spécialisée de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, publié un manuel⁸ contenant des conseils pratiques, basés sur les pratiques des États Membres du Groupe Eurasie, pour aider les services de détection et de répression à détecter, rechercher et confisquer les cryptomonnaies illégales utilisées à des fins de financement du terrorisme. Ce manuel vise à donner aux États Membres accès à des pratiques efficaces et à des solutions pratiques tout en permettant de mieux coordonner et harmoniser les efforts visant à lutter contre le détournement d'actifs virtuels à des fins de financement du terrorisme.

48. Au cours de la période considérée, le Bureau de lutte contre le terrorisme a continué d'aider le Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe à mettre en œuvre son plan d'opérations régional de lutte contre le financement du terrorisme, à fournir un appui à l'évaluation régionale des risques de financement du terrorisme en cours avec la République démocratique du Congo et la Somalie, et à faciliter le septième dialogue public-privé du Groupe avec la participation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

49. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a apporté un appui de haut niveau au colloque du College for Criminal Law Science et de la School of Law de la Beijing Normal University consacré à la lutte contre le financement du terrorisme et à la facilitation de la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste. Le colloque a permis de faire connaître les problèmes propres à la région liés à la lutte contre le financement du terrorisme et de donner aux services de détection et de répression et aux législateurs de la région accès aux travaux de recherche les plus récents.

50. En novembre, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié un rapport dans lequel des précisions sont données sur l'évolution des flux financiers liés aux déplacements et aux activités des combattants terroristes étrangers au cours des 10 années qui ont suivi l'adoption de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité⁹. Des débats d'experts, organisés à l'occasion du lancement de la publication,

⁸ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/counterterrorism/sites/www.un.org.counterterrorism/files/uncct_cft_va_report_2024_en.pdf.

⁹ Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Trends Tracker - evolving trends in the financing of foreign terrorist fighters' activity: 2014 – 2024 », novembre 2024, disponible à

ont fait prendre conscience que Daech était capable de s'adapter, et notamment de décentraliser ses opérations de financement, de perfectionner de plus en plus les modes de financement et de faire évoluer les dépenses connexes. Cette analyse éclairera également les travaux du Groupe d'action financière sur la mise à jour complète des risques de financement du terrorisme à l'échelle mondiale (sous la direction conjointe du Gouvernement français et de la Direction exécutive).

51. Au Mozambique, l'ONUDC a continué de fournir une assistance technique, notamment des formations en cours d'emploi, suivies par plus de 1 100 fonctionnaires de justice, sur la détection, les poursuites et le jugement des infractions de terrorisme et de financement du terrorisme.

G. Incidence des technologies de l'information et des communications et des nouvelles technologies sur la lutte contre le terrorisme

52. Les entités des Nations Unies ont continué d'aider les États Membres à combattre la menace que représente l'utilisation, par les terroristes, des nouvelles technologies et de technologies émergentes, tout en répertoriant les moyens de mettre à profit les avancées technologiques pour combattre le terrorisme, par la voie d'une approche fondée sur les droits humains. Le Dispositif mondial UE-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes a dispensé des conseils techniques et facilité une visite d'étude du Ministère kirghize de la justice afin de renforcer les capacités de criminalistique numérique concernant les affaires de lutte antiterroriste tout en veillant au respect de l'état de droit et des normes internationales relatives aux droits humains. Au Kenya, le Dispositif a aidé le Centre national de lutte contre le terrorisme à renforcer ses capacités de suivi et d'analyse des informations de sources ouvertes pour soutenir ses efforts de lutte contre le terrorisme.

53. En novembre 2024, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui fait partie du Bureau de lutte contre le terrorisme, a lancé l'initiative CT TECH+ en collaboration avec INTERPOL et avec le soutien de l'Union européenne, dans le cadre de son programme mondial sur la cybersécurité et les nouvelles technologies. Cette initiative vise à fournir aux États Membres qui en font la demande un appui adapté afin que ceux-ci fassent mieux face à l'utilisation croissante des nouvelles technologies à des fins terroristes tout en protégeant les droits humains et en favorisant les approches tenant compte des questions de genre pour ce qui est de lutter contre l'exploitation et la manipulation des inégalités et normes liées au genre par les terroristes.

54. Au cours de la période considérée, le Bureau de lutte contre le terrorisme, par l'intermédiaire de son Programme antiterroriste mondial sur les systèmes télécommandés et autonomes, a renforcé les capacités de plus d'une centaine de fonctionnaires malaisiens et sénégalais sur les menaces liées aux systèmes de drones et sur l'utilisation sûre, sans danger et non létale de tels systèmes à des fins de lutte antiterroriste, notamment dans le cadre d'une conférence de sensibilisation, de trois cours destinés aux opérateurs de systèmes de drones aériens et de deux sessions de formation des formateurs d'opérateurs de systèmes de drones. Dans le cadre de l'appui fourni au Sénégal, les premières consultations nationales approfondies sur les systèmes de drones ont été menées par le Programme en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. L'objectif était de faciliter

l'adresse suivante : www.un.org/securitycouncil/ctc/sites/www.un.org.securitycouncil.ctc/files/cted_trends_tracker_evolution_trends_in_the_financing_of_foreign_terrorist_fighters_activity_2014_-_2024.pdf.

l'élaboration d'un plan d'action national pour contrer la menace que représente l'utilisation des systèmes de drones par les terroristes.

H. Contrer les discours terroristes et mobiliser les populations pour prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme

55. L'ONU a continué de fournir aux États Membres diverses initiatives de renforcement des capacités et une assistance technique pour prévenir et combattre l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et d'appuyer leur collaboration avec diverses parties prenantes, conformément aux approches associant tous les pouvoirs publics et la société dans son ensemble, notamment pour trouver des moyens de contrer les discours terroristes. Face au recrutement terroriste accru au Sahel, l'ONUSC a mis en place un réseau régional axé sur la jeunesse pour la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. S'appuyant sur les enseignements tirés d'initiatives similaires menées en Asie centrale, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, le réseau rassemble des Gouvernements et la société civile afin de partager les bonnes pratiques.

56. L'OIM a continué d'aider le Gouvernement iraquien à mettre en œuvre sa stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent. Au cours de la période considérée, l'OIM a formé des prestataires de services dans des centres de réadaptation, des familles dans des zones de retour et des chefs locaux pour transmettre des connaissances spécialisées sur l'établissement d'un dialogue avec des personnes touchées par l'extrémisme violent. De plus, l'OIM a élaboré un programme d'éducation pour la paix afin de promouvoir la cohésion sociale et de contrer les discours extrémistes violents. Plus de 5 000 garçons et filles et 300 enseignantes et enseignants en ont profité dans les provinces de Ninive, de Kirkouk et de Salaheddine en 2024.

57. Le Programme des Nations Unies pour le développement a travaillé en partenariat avec le Gouvernement iraquien pour renforcer les capacités locales de prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme dans sept provinces. Le projet comprenait l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action, qui visent à adapter au niveau local les stratégies nationales de prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. En juillet, le Programme a proposé une formation à des organisations locales de la société civile sur l'extrémisme violent conduisant au terrorisme selon une approche centrée sur les droits humains. Cette initiative a donné à des organisations non gouvernementales locales les moyens de contribuer à la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme au niveau local.

58. Le Programme mondial de prévention et de répression de l'extrémisme violent du Bureau de lutte contre le terrorisme a, en collaboration avec le Dispositif mondial UE-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes, terminé de fournir un appui au Centre national de lutte contre le terrorisme du Kenya aux fins de l'élaboration d'une ligne de conduite nationale en matière de communication stratégique et d'un cadre de suivi et d'évaluation concernant la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent du Gouvernement.

59. En novembre, le Bureau du Programme sur la participation des parlements à la prévention et à la répression du terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé le Forum parlementaire des jeunes de Doha qui avait pour thème « Faire valoir les vues de la jeunesse dans les mesures parlementaires de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ». Le Forum complète les efforts plus vastes que le Bureau de lutte contre le terrorisme déploie pour mobiliser la jeunesse et vise à

prendre en compte les vues de la jeunesse dans les débats parlementaires sur la lutte antiterroriste et la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme.

60. Le Programme mondial de prévention et de répression de l'extrémisme violent du Bureau de lutte contre le terrorisme a continué de donner à de jeunes leaders les moyens de contrer l'influence de groupes terroristes affiliés à Daech en Afrique dans le cadre du programme de mobilisation des jeunes et de renforcement de leur pouvoir d'action, dont la mise en œuvre a commencé en août 2023 au Nigéria. Les activités menées dans le cadre de cette initiative ont directement orienté les recommandations de politique générale formulées lors du dialogue régional qui a eu lieu en août 2024 et au cours duquel de jeunes leaders du Kenya, du Nigéria et de la Somalie ont fait part de leurs propositions aux parties prenantes régionales, et renforcé ainsi la collaboration et les cadres de politique générale tenant compte des vues de la jeunesse.

IV. Observations

61. La gravité de la menace que représente Daech demeure préoccupante. Bien que les États Membres et les partenaires internationaux n'aient cessé d'accomplir des progrès pour ce qui est de s'attaquer au commandement et aux opérations financières de Daech, le groupe continue de faire preuve de résilience et d'adapter son mode opératoire. Daech poursuit ses activités à un rythme moins soutenu en Iraq, mais il existe un risque que le groupe tire parti de la situation instable en République arabe syrienne pour renforcer sa position. Afin d'atténuer un tel risque, la transition politique à venir – guidée par les principes énoncés dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et gérée par les Syriens eux-mêmes, avec le soutien de l'Organisation et de la communauté internationale – doit s'appliquer à prendre en compte des approches globales de lutte antiterroriste de manière à promouvoir et protéger le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains, ainsi que le respect des droits humains de tout le monde et l'état de droit, comme souligné dans le Pacte pour l'avenir. À cet égard, pour contrer les effets à long terme du terrorisme, toute transition politique doit s'efforcer d'assurer un accès à la justice, à la vérité et à des mesures de réparation et garantir un soutien approprié aux victimes du terrorisme.

62. Je suis extrêmement préoccupé par l'insécurité, la violence et les violations des droits humains dont sont victimes des milliers de personnes, des femmes et des enfants pour la plupart, qui demeurent piégées dans des prisons, des camps et d'autres installations dans le nord-est de la République arabe syrienne. Je reste profondément préoccupé par la situation désastreuse dans laquelle se trouvent ces personnes, notamment les enfants non accompagnés ou orphelins, une situation que l'instabilité qui règne dans le pays pourrait aggraver. Comme précisé dans la résolution 2427 (2018) du Conseil de sécurité, les enfants doivent être considérés en premier lieu comme des victimes. Je demande instamment aux États Membres de se conformer aux obligations que leur impose la Convention relative aux droits de l'enfant et préconise l'accès des acteurs civils de la protection de l'enfance aux enfants privés de liberté au motif de leur association à des groupes armés. Je demande à toutes les autorités compétentes de continuer de tout mettre en œuvre pour protéger les civils et veiller à garantir la sécurité de ces personnes et faire en sorte qu'elles aient accès à des services humanitaires, en particulier dans le camp de Hol et le camp Roj. Les rapatriements récents menés à bien et les poursuites engagées par la suite montrent que les États ont la capacité de veiller à ce que leurs nationaux soient traités avec dignité et bénéficient de garanties d'une procédure régulière et d'un procès équitable, et de promouvoir ainsi l'application du principe de responsabilité. Faciliter des rapatriements sûrs, librement consentis et dans la dignité doit rester une priorité. Je réitère mes appels répétés aux États Membres dont des nationaux se trouvent dans ces installations pour qu'ils redoublent considérablement d'efforts afin de faciliter le

rapatriement sûr, librement consenti et dans la dignité de toutes ces personnes dans leur pays de nationalité ou d'origine, conformément aux obligations mises à la charge des États Membres par le droit international, et réaffirme ma détermination à apporter un appui en ce sens.

63. La situation en Afghanistan demeure préoccupante. L'EIL-K continue de représenter une menace non seulement pour le pays, mais aussi pour la région et au-delà. Je continue d'inviter tous les États Membres à s'unir pour empêcher que l'Afghanistan ne redevienne un foyer d'activités terroristes ayant des répercussions sur d'autres pays.

64. Je suis gravement préoccupé par la menace terroriste persistante dans des régions d'Afrique. Daech continue de concentrer ses activités sur le continent et les groupes qui lui sont affiliés continuent de vouloir étendre leur contrôle sur le territoire et les populations, tout en exploitant les possibilités de lever des fonds. La multiplication des activités terroristes dans différentes régions continue de représenter non seulement une menace grave pour la paix et la sécurité internationales mais également d'énormes obstacles pour le développement durable et la protection des droits humains. J'invite les États Membres à redoubler d'efforts pour lutter de manière globale contre les facteurs et les conséquences du terrorisme dans des régions d'Afrique, notamment par des approches associant tous les pouvoirs publics et la société dans son ensemble.

65. Le fait que Daech continue de représenter une menace grave malgré les efforts considérables déployés ces dernières années pour lutter contre le terrorisme ne cesse de rappeler les limites des stratégies de lutte antiterroriste axées sur la sécurité. Ces mesures, lorsqu'elles sont pleinement conformes au droit international et aux normes relatives aux droits humains sont nécessaires, mais doivent être associées à des approches globales visant non seulement à contrer la menace, mais aussi à faire en sorte que celle-ci n'émerge ou ne ressurgisse pas. La prévention reste le meilleur moyen de protéger durablement les populations contre le fléau du terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Je continue donc d'encourager les États Membres à envisager d'élaborer des stratégies de prévention régionales et nationales, qui reposent sur un développement durable et la création de possibilités et de moyens d'existence en vue de ne laisser personne de côté, visent à lutter contre le terrorisme et toutes les formes de violence, et soient axées sur l'état de droit et les droits humains et fondées sur des approches associant tous les pouvoirs publics et la société dans son ensemble, et à investir de manière adéquate dans de telles stratégies.

66. Le terrorisme continuant de représenter une menace dans le monde entier, j'accueille avec satisfaction l'adoption du Pacte pour l'avenir, notamment la volonté des États Membres de faire en sorte qu'à l'avenir, le monde soit exempt de terrorisme et de redoubler d'efforts pour s'attaquer aux conditions propices à la propagation du terrorisme, prévenir et combattre le terrorisme, lutter contre les menaces que représentent l'utilisation abusive des nouvelles technologies et des technologies émergentes, renforcer la capacité des États à prévenir et à combattre le terrorisme, et renforcer le rôle de coordination du système des Nations Unies. La responsabilité principale de la lutte contre le terrorisme incombant aux États Membres, je leur demande instamment de transformer ces engagements en actes.

67. Les Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de leur Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, continueront d'aider les États Membres à s'efforcer de prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, notamment à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans le cadre du droit international. Je demande aux États Membres de continuer de collaborer avec le système des Nations Unies, notamment au moyen de contributions volontaires essentielles à la fourniture de services de renforcement des capacités et d'une assistance technique.

Annexe

Trente-cinquième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution [2734 \(2024\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées

Le rapport a été publié sous la cote [S/2025/71](#).
